



Québec, le 30 mai 2022

PAR COURRIEL

Objet : Demande d'accès à des documents administratifs
Notre dossier : 16310/22-19

Madame,

La présente a pour objet de faire le suivi de votre demande d'accès, visant à obtenir le document suivant :

- Le nombre d'inscriptions dans des programmes d'études liés à la construction.

Vous trouverez ci-joint les données pouvant répondre à votre demande. Nous soulignons que nous avons dû faire une comparaison des codes CNP trouvés sur le Web vs les noms des différents programmes de formation professionnelle. Les codes CNP 7370 et 7610 étant introuvables sur le site web, ils ont donc été remplacés respectivement par les codes 7371 et 7611. Si des données sont manquantes, nous vous invitons à nous en formuler la demande en précisant le nom des programmes de formation professionnelle visés.

Conformément à l'article 51 de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* (RLRQ, chapitre A-2.1), nous vous informons que vous pouvez demander la révision de cette décision auprès de la Commission d'accès à l'information. Vous trouverez ci-joint une note explicative à cet effet.

Veillez agréer, Madame, nos salutations distinguées.

La responsable de l'accès aux documents,

Originale signée

Ingrid Barakatt
IB/JC/mc

p.j. 2

Nombre d'inscriptions ⁽¹⁾ à la formation professionnelle dans certains programmes ⁽²⁾ liés à la construction ⁽³⁾ pour les années scolaires 2014-2015 à 2020-2021

Programmes ⁽²⁾	2014-2015	2015-2016	2016-2017	2017-2018	2018-2019	2019-2020	2020-2021
Forage et dynamitage (R5092)	151	152	151	101	111	135	126
Forage et dynamitage (R5369)							33
Charpenterie - menuiserie (R5319)	5 401	5 164	4 781	4 441	4 291	3 808	4 502
Préparation et finition de béton (R5343)	180	190	196	177	156	110	91
Électricité (R5295)	3 792	3 759	3 519	3 300	3 352	3 360	3 863
Montage structural et architectural (R5364)	172	213	167	202	139	94	113
Pose d'armature de béton (R5076)	34	46	42	38	62	70	71
Conduite de grues (R5248)	86	94	92	60	92	60	90
Montage lignes élect. et télécom. (R5375)	232	268	369	326	367	330	335
Électromécanique sys. automatisés (R5281)	3 272	3 476	3 501	3 533	3 589	3 332	3 635
Mécanique d'entretien-commandes industr. (R5006)	50	51	44	11	24	4	
Méc. ind. de construction et d'entretien (R5260)	1 680	1 665	1 495	1 404	1 490	1 398	1 414
Mécanique agricole (R5335)	235	257	263	253	262	269	288
Mécanique d'engins de chantier (R5331)	1 047	1 019	1 002	991	997	914	1 013
Mécanique de véhicules lourds routiers (R5330)	1 302	1 243	1 343	1 342	1 247	1 136	1 214
Mécanique spécialisée d'équipement lourd (R5353)	98	113	104	70	45	45	43
Fabr. structures métall./métaux ouvrés (R5308)	140	110	96	81	61	42	36
Inst. & fab. de produits verriers (R5282)	211	204	184	116	119	65	75
Conduite d'engins de chantier (R5220)	623	548	514	486	480	492	373
Conduite machinerie lourde - voirie for. (R5273)	1 154	974	888	876	937	814	770
Pose de systèmes intérieurs (R5350)	509	481	357	309	312	231	272
Soudage haute pression (R5234)	479	442	398	300	339	280	270
Soudage semi-automatique GMAW et FCAW (R4250)	137	188	120	143	190	128	92
Soudage-montage (R5195)	3 598	3 786	3 578	3 183	2 962	2 706	2 685
Mécanique protect. contre les incendies (R5312)	110	117	108	111	131	111	119
Plomberie et chauffage (R5333)	1 747	1 729	1 721	1 610	1 500	1 364	1 398

1 : Un élève peut déclarer plus d'une inscription durant une année scolaire. (Par exemple les élèves qui fréquentent plus d'un programme la même année)

2 : Comprend les anciennes et nouvelles versions du programme, en plus des versions anglophones et francophones du programme d'études.

3 : La liste des programmes a été établie selon les informations fournies par le demandeur.

Source : MEQ, PSP, DGSRG, DIS, Entrepôt de données ministériel, système Charlemagne, données au 2022-01-27.

Avis de recours

À la suite d'une décision rendue en vertu de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (la Loi).

Révision par la Commission d'accès à l'information

a) *Pouvoir :*

L'article 135 de la Loi prévoit qu'une personne dont la demande écrite a été refusée en tout ou en partie par le responsable de l'accès aux documents ou de la protection des renseignements personnels peut demander à la Commission d'accès à l'information de réviser cette décision. La demande de révision doit être faite par écrit; elle peut exposer brièvement les raisons pour lesquelles la décision devrait être révisée (art. 137).

L'adresse de la Commission d'accès à l'information est la suivante :

Québec	525, boul René-Lévesque Est Bureau 2.36 Québec (Québec) G1R 5S9	Tél. : 418 528-7741 Numéro sans frais 1 888 528-7741	Télec. : 418 529-3102
Montréal	2045, rue Stanley Bureau 900 Montréal (Québec) H3A 2V4	Tél. : 514 873-4196 Numéro sans frais 1 888 528-7741	Télec. : 514 844-6170

b) *Motifs :*

Les motifs relatifs à la révision peuvent porter sur la décision, sur le délai de traitement de la demande, sur le mode d'accès à un document ou à un renseignement, sur les frais exigibles ou sur l'application de l'article 9 (notes personnelles inscrites sur un document, esquisses, ébauches, brouillons, notes préparatoires ou autres documents de même nature qui ne sont pas considérés comme des documents d'un organisme public).

c) *Délais :*

Les demandes de révision doivent être adressées à la Commission d'accès à l'information dans les 30 jours suivant la date de la décision ou de l'expiration du délai accordé au responsable pour répondre à une demande (art. 135).

La Loi prévoit spécifiquement que la Commission d'accès à l'information peut, pour motif raisonnable, relever le requérant du défaut de respecter le délai de 30 jours (art. 135).